



PREMIER MINISTRE

Secrétariat général de la défense nationale

Direction centrale de la sécurité des systèmes d'information

Rapport de maintenance DCSSI-2006/28-M01

Application e-Passport AXSEAL CC V2 72K embarquée sur le microcontrôleur Philips P5CD072 V0Q

Certificat de référence : DCSSI-2006/28

Paris, le 27 août 2008

*Le Directeur central de la sécurité des
systèmes d'information*

Patrick Pailloux
[ORIGINAL SIGNE]



Références

- a) Procédure MAI/P/01 Continuité de l'assurance,
- b) Axseal V2 CC 72K Security Target – HERMES, référence : D1033361 Rev 1.4,
- c) e-Passport Axseal CC V2 72K Security Target Public Version, référence : D1033361 Rev. 1.4,
- d) Rapport de certification 2006/28 - Application e-Passport AXSEAL CC V2 72K embarquée sur le microcontrôleur Philips P5CD072 V0Q, 12 décembre 2006, SGDN/DCSSI,
- e) Rapport d'analyse d'impact : HERMES : Axseal V2 CC (P5CD072), référence : 08-0505.2 rev 1.0.

Identification du produit maintenu

Le produit maintenu est l'application e-Passport AXSEAL CC V2 72K (référence T1001655 rév. B), développée par la société Gemalto, et embarquée sur le microcontrôleur Philips P5CD072 V0Q développé et fabriqué par la société Philips Semiconductors.

Description des évolutions

La société Axalto en charge du développement initial du produit a fusionné avec la société Gemplus. La production (processus de fabrication du micro-module et de pré-personnalisation) a été transférée du site de Gemalto à Orléans au site de Gemalto à Gemenos (Avenue du Pic de Bretagne, 13 881 Gemenos, France). Ce changement du cycle de vie du produit n'introduit aucun changement dans les fonctions de sécurité du produit. De plus, l'environnement de production du site de Gemalto à Gemenos est évalué et audité régulièrement par le CESTI de Serma Technologies dans le cadre des différentes évaluations et réévaluations des produits Gemalto (le dernier en date a donné lieu au certificat DCSSI-2008/02). Les résultats de ces travaux sont satisfaisants à ce jour.

Fournitures impactées

Aucune fourniture n'est impactée par le changement.

Conclusions

Les évolutions listées ci-dessus sont considérées comme ayant un impact **mineur**.

Le niveau de confiance dans cette nouvelle version du produit est donc identique à celui de la version certifiée, à la date de certification.

Avertissement

Le niveau de résistance d'un produit certifié se dégrade au cours du temps. L'analyse de vulnérabilité de cette version du produit au regard des nouvelles attaques apparues depuis l'émission du certificat n'a pas été conduite dans le cadre de cette maintenance. Seule une réévaluation ou une surveillance de la nouvelle version du produit permettrait de maintenir le niveau de confiance dans le temps.

Reconnaissance du certificat

Reconnaissance européenne (SOG-IS)

Le certificat initial a été émis dans les conditions de l'accord du SOG-IS [SOG-IS].

L'accord de reconnaissance européen du SOG-IS de 1999 permet la reconnaissance, par les pays signataires de l'accord¹, des certificats ITSEC et Critères Communs. La reconnaissance européenne s'applique jusqu'au niveau ITSEC E6 et CC EAL7. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



Reconnaissance internationale critères communs (CCRA)

Le certificat initial a été émis dans les conditions de l'accord du CC RA [CC RA].

L'accord « Common Criteria Recognition Arrangement » permet la reconnaissance, par les pays signataires², des certificats Critères Communs. La reconnaissance s'applique jusqu'aux composants d'assurance du niveau CC EAL4 ainsi qu'à la famille ALC_FLR. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



Ce rapport de maintenance est émis en accord avec le document : « Assurance Continuity : CCRA Requirements, ref. CCIMB-2004-02-009, version 1.0, February 2004 ».

¹ Les pays signataires de l'accord SOG-IS sont : l'Allemagne, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède.

² Les pays signataires de l'accord sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Inde, Israël, l'Italie, le Japon, la Malaisie, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, la République de Corée, les Pays-Bas, la République Tchèque, le Royaume-Uni, Singapour, la Suède et la Turquie.